MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 –97

Envoyé en préfecture le 07/08/2026
Reçu en préfecture le 07/08/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260709-D202697-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :

03/07/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 27
Présents	……. 20
Votants	……. 27

Objet :

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël CRUBLET, Premier Adjoint.

ETAIENT PRÉSENTS:
M.M. Joël CRUBLET – Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU - Dominique HEMERY-BESNARD – Nathalie MORICE – Jean-Emmanuel LAUZET - Jeannick MÉNARD - Marine GOYON – Philippe MARCHAND - Marie-Christine PRAUD – Fabrice PORON - Vincent BOLOGNINI – Irma LEROY – Clément DELAPORTE – Anne-Laure MARCHAL – François CONTIN – Josyane PARENT – Daniel BARRE - Guillaume BROHAN et Véronique POITEVIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
Madame Marie-Laure PONDARD donne procuration à M. Joël CRUBLET
Madame Chloé GEFFRAY donne procuration à M. Isabelle HURTEL
Madame Laurence MOREL donne procuration à M. Vincent BOLOGNINI
Madame Françoise GUYOT donne procuration à Mme Marine GOYON
Monsieur Alexandre GAILLARD donne procuration à Mme Irma LEROY
Monsieur Vincent MAHÉ donne procuration à Madame Nathalie MORICE
Madame Christine CHERAUD donne procuration à M. Daniel BARRE

SECRETAIRE : Madame Marine GOYON

2026. 97 / ECOLES : participation aux sorties scolaires 2026 / 2027

Monsieur Joël CRUBLET, Premier Adjoint, rappelle à l'Assemblée que l'année dernière, le Conseil avait confirmé les modalités d'attribution de la participation financière de la Commune pour les sorties scolaires (cinéma, parc, musée, manifestation ponctuelle…) comme suit :
Pour l'ensemble des enfants résidant à Bains-sur-Oust et scolarisés dans une école du 1er degré (maternelle et élémentaire) : 3.16 € / élève / sortie. Ce, dans la limite de la dépense.

Cette aide financière est versée aux écoles sur présentation d'une demande, avec la liste des enfants concernés et les justificatifs de dépense.

Le Conseil Municipal est invité à reconduire cette participation financière, pour les sorties scolaires organisées durant l'année scolaire 2026 / 2027.

Il est proposé une augmentation de 1.5 % à savoir : 3.21 € / élève / sortie scolaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire cette participation financière, pour les sorties scolaires organisées durant l'année scolaire 2026/2027, et fixe le montant de l'aide financière à 3.21 € / élève / sortie scolaire. Ce, dans la limite de la dépense.

Les autres demandes de participation aux sorties scolaires, formulées par les autres établissements d'enseignement hors commune (collèges, lycées, etc…) sont rejetées.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur Joël CRUBLET, Premier Adjoint